Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20261105-2026_11_009-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**EXTRAIT**

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 novembre 2026, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Hugo MAIRE, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 03/11/2026

**Date de convocation** : 28/10/2026 **Date d'affichage convocation** : 29/10/2026

**Date d'affichage du compte-rendu** : 12/11/2026

**Mme Christine LE CADRE** est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=cAEJROGgjtk)

# Délibération 2026 11 009
# CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Par délibération n° 2024-12-016 du 12 décembre 2024, la commune a expérimenté la gestion du marché hebdomadaire avec un prestataire de services, la société SB Marchés dont le siège social est à Lorient.
Le montant mensuel de la prestation était fixé à 900 € HT depuis 2025. Une revalorisation de la prestation est proposée pour atteindre un montant de 950 € HT.
A compter de 2027, la société SB Marchés met à disposition une application de gestion dématérialisée des encaissements et facturations pour un montant mensuel HT de 100 €, soit 1 200 € HT par an. L'application concurrente souscrite jusqu'au 31/12/2026 était facturée 1 508.06 € HT.
La société SB Marchés achète le TPE (504€ TTC) et la puce réseau (100,80 TTC/ an) pour l'accès au réseau qu'elle facturera à la mairie lors de la première facture de janvier 2027.
Le matériel est la propriété de la municipalité de Muzillac.

Il est proposé de reconduire l'expérimentation par la signature de la convention de prestation de services avec SB Marchés du 01/01/2027 au 31/12/2027 et de souscrire à l'abonnement à l'application Tiked.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (28 pour) et 1 voix contre (Mme Michèle COLLIN) en raison de l'absence de communication des documents demandés par courrier (documents transmis à par Mme la Maire le 27/08/2026) et l'absence d'inscription de ce sujet en commission marché :

- AUTORISE Mme la Maire à signer la convention de prestation de services ci-annexée pour l'exploitation du marché hebdomadaire avec la société SB Marchés, pour la gestion du service d'un montant de 950 € HT par mois et la souscription à l'appli Tiked pour 100 € HT par mois.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20261105-2026_11_009-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
**EXTRAIT**

La société SB MARCHES achète le TPE (420 € HT) et la puce réseau (84 € HT/an) pour l'accès au réseau qu'elle refacturera à la mairie lors de la première facture de janvier 2027.
Le matériel est la propriété de la municipalité de Muzillac.

- DECIDE D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

| Pour extrait conforme au registre, | Certifié exécutoire |
|---|---|
| La Maire,<br>Marie-Thérèse CABON | La secrétaire de séance,<br>Christine LE CADRE |
| MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) | MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) |